



Coupure de courant edf,sans preavis et sans raison,suite a une er

Par **MOUSS33**, le **30/03/2013 à 14:38**

[fluo]bonjour[/fluo]rnsuite a une erreur de leur part,un agent edf est venu couper le courant sans prévenir et sans frapper a la porte, de plus le vendredi 29 mars,pour pouvoir le remettre il faut attendre mardi 2 avril,donc 4jours sans courant,que puis-je faire pour que ca aille plus vite,vu le problème de denrées périssables.rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **amajuris**, le **30/03/2013 à 17:22**

si l'erreur provient d'edf, vous pouvez exiger que le courant soit rétabli en appelant le service dépannage disponible 24h/24h.

Par **chaber**, le **30/03/2013 à 18:40**

bonjourrrnavez-vous connaissance du motif de cette coupure?

Par **MOUSS33**, le **30/03/2013 à 22:15**

le service depannage est intervenu cette apres midi,merci pour vos reponses.

Par **a.c du 01**, le **11/09/2016** à **15:38**

bonjourrnMoi depuis le mardi 6 septembre pas de courant et edf me demande 175e + 25e pour remettre le courant aussi tôt que possible ils sont couper mon abonnement donc il me réclame 25e pour me réabonner et 175 pour qu' une personne se déplace assez rapidement en gros mon dossier et exemple: en 10eme place si je pays les 175e il remonte d un crant . Si non pas avant le 15 septembre. après mainte coup de téléphone il mon avouer avoir résilie mon abonnement a la place de ma voisin. Et mon dit vu que je suis un nouveau client ils ont jusqu' a 5 jours ouvrable pour me remettre le courantrnArnaque

Par **a.c du 01**, le **11/09/2016** à **15:57**

quand j ai téléphone le mardi6 il mon indique que le courant serra remis le lendemain ou au plus tard le surlendemain.rnmais ensuite le surlendemain j ai eux un autre operateur et ma dit une autre chanson! que la première personne a fait une erreur et ma mal renseigner. a savoir que (le premier) a pas vu la résiliation de mon abonnement. Donc nouveau contrat, nouveau délais soit 5 jours ouvert.

Par **amajuris**, le **11/09/2016** à **16:12**

bonjour,rnremettre le courant suite à une coupure intempestive ou à un panne, n'est pas la même intervention qu'une demande de souscription d'un nouveau contrat ou l'opérateur de votre fournisseur (que vous avez choisi) vous demande différents renseignements sur la puissance demandée et sur les conditions de paiement que vous choisissiez.rnsalutations

Par **a.c du 01**, le **11/09/2016** à **17:10**

je reste toujours chez le même fournisseur et a repris les mêmes condition qu' avantrnMoi je n ai rien demander a edfrnCela fait 12 ans que je suis dans le même appart. Pourquoi je suis obliger de payer leurs erreurs!